



procedure non respectée dans une enquête sociale

Par **pascal45**, le **10/04/2013 à 03:27**

bonjour , suite a un signalement j ai une enquête sociale diligenté par le conseil general , et l assistante sociale est allé a l école de mon fils agé de 5 ans et en a profité pour lui poser des questions .A t elle le droit ? sans ma présence ou la présence d une personne tiers mandaté par moi . Notez bien que dans le courrier du signalement celui des travailleurs sociaux et lors de notre entretien il n est indiqué nul part ni par écrit ni par parole que comme la loi l exige loi du 5 mars 2007 que si je le desire je peut être présent lors de l enquête sociale quand les enquêteurs des service sociaux interroge un tiers mais malheureusement ils se sont bien abstenu de m avertir de la date de leurs visite.

On m a dit aussi que seul un juge est apte a estimer si le discernement de l enfant est réel et que lui seul peut donner droit a une personne des service sociaux a interroger un enfant mineur et la qui plus est agé de 5 ans et que les juges eux meme évite d auditionné les enfants en bas age pour ne pas les perturber. qu en est il svp ?????

Notez que l enquête est mandaté par le conseil general et pas par un juge

Mon fils est rentré de l école tout perturbé de et il ne sait pas si il a bien fait de parler de sa vie ou pas

Ils lui on dit on connais bien ton papa et ta petite soeur et plein de choses pour le mettre en confiance et apres il lui on demander sa vie etc....

D apres ces elemnts et ce non respect dans l enquête j aimerai savoir si il est possible de rendre l enquête nul pour vice de forme ou de fond ou autre et si oui comment? existe t il une jurisprudence ????

L'enquête dont je suis victime est diligenté par un centre maternel d ou j ai récupérer ma fille de 1 an qui était tres malheureuse et ou la violence la drogue l alcool étaient présent quotidiennement et l autorité parental était spolié par la responsable du centre et la mienne inexistante pour cette personne . j ai téléphoné a cette personne sans jamais pouvoir lui parler je lui ai écrit pour lui faire part de mon inquietude au sujet de ma fille sans reponses aucunes j ai donc appliqué mes droits de pere avec l accord de la mere et j ai été chercher ma fille qui vit chez moi maintenant et qui a retrouver toute sa serenité .Voilà le pourquoi de cette enquête sur laquelle je doute de l impartialité vu que le centre depend du CG qui fait un signalement a un des services du CG qui mandate une assistante qui depend du CG

Merci de m avoir lu et de vos reponses

Par **Christelle 1974**, le **31/08/2023 à 08:14**

Bonjour mon fils âgé de 17ans a fait de fausse accusations au 119 maintenant j'ai un contrôle

des services sociaux qui souhaiterait interrogé mes trois enfants âgé de 8 10 11 ans seule on
telle le droit
Je vous remercie d'avance